



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANDELAIN
DÉLIBÉRATION FRAIS DE MISSION DES AGENTS COMMUNAUX

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sous la présidence de Mme Nathalie LIÉBARD - Maire -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2026

Présents : Liébard Nathalie (Maire), Brun Stéphanie (1^{er} Adjointe), Champeau Franck (2eme Adjoint), Fonbleu Christian, Marasi Thierry, Blanchet Sandrine, Daguenau Valérie, Marasi Sandrine, Clénet Aude, Beaulieu Cédric, Soncini Cyntia, Julien Mathieu, Nault Alain, Gaudin Martine,

Absent ayant donné pouvoir : Chollet Séverin donne pouvoir à Liébard Nathalie

Absent excusé :

Absent :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION FRAIS DE DÉPLACEMENT

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le personnel communal est appelé à se déplacer pour les besoins du service, hors de ses résidences administratives et familiales, pour notamment participer à des formations et autres missions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser tous les agents communaux à utiliser leur véhicule personnel, en covoiturant à chaque fois que possible, ou le véhicule communal s'il est possible.
- De rembourser les dépenses engendrées lors des formations et autres missions (frais de transport, de repas, d'hébergement, etc.), selon les barèmes fixés dans les textes réglementaires en vigueur, pour l'année 2026.
- Et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Il est précisé que le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur ce sujet tous les ans car il n'est pas possible de délibérer pour la durée du mandat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire

Nathalie LIEBARD



Le secrétaire de séance

Franck Champeau

